

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-deux, le 31 mars à 17h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 mars 2022, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Étaient présents : BIANCONI Charles-Henri, QUILICHINI Paul, SAMPIERI Jean-Pierre, GIUDICELLI Paul, CESARI Mathieu, TOMASI Jean-Vincent, VAUTRIN Marie Gabrielle, POLVERINI Jérôme, SANTARELLI Félix, BARTOLI Jean-Christophe, CUCCHI Caroline
Présents : 11	Étaient représentés : QUILICHINI Pierre, ANTONETTI Jean-Pierre Étaient absents : BERQUEZ Zélia, MANICCIA Christophe
Votants : 13	Secrétaire de séance : BARTOLI Jean Christophe Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

#### Objet : Demande de subvention remplacement pompe à chaleur de la salle polyvalente

Le maire expose que Depuis la rentrée scolaire de septembre 2021, l'école a été transférée à la salle polyvalente pour cause de travaux à l'école communale.

Il s'avère que la pompe à chaleur de cette salle, qui est d'origine, vient de tomber en panne.

Selon le technicien chargé de l'entretien, au vu de l'ancienneté et de la vétusté, il serait coûteux et inutile de tenter de la réparer d'autant que de nombreuses pannes ont eu lieu depuis la rentrée.

La commune souhaite donc procéder au remplacement de cette pompe à chaleur rapidement car les enfants n'ont plus de chauffage et le climat actuel nécessite que la salle soit chauffée.

En attendant ce remplacement, la commune a acquis des radiateurs le temps nécessaire à la pose d'une nouvelle pompe à chauffeur.

Cette dépense d'investissement est estimée à 27 720 € TTC soit un montant HT de 25 200 €.

À cet effet, dans ce contexte, le plan de financement proposé est le suivant :

Sources de financement	Taux	Montants H.T.
Collectivité de Corse dotation quinquennale	70 %	17 640 €
AUTOFINANCEMENT	30 %	7 560 €
TOTAL	100 %	25 200 €

Oùï le rapport ci-dessus, et après avoir délibéré,

Le conseil municipal,

**DÉCIDE**


**Article 1 :** d'entériner par la présente délibération la sollicitation de la Collectivité de Corse au titre de la Dotation Quinquennale pour un montant de 17 640,00 €.

**Article 2 :** de préciser que 30 % du projet sera pris en charge par le budget de la commune en section d'investissement.

**Article 4 :** Ampliation

- Collectivité de Corse
- Sous-préfecture de Sartène
- Madame la comptable municipale de la trésorerie Sud-Corse

Voix POUR :	13
Voix CONTRE :	-
ABSTENTION :	-
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le :  01/04/2022	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarelo, le 31 mars 2022 Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 01 avril 2022  Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI
--	---